HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

CÉRÉMONIE
de la
Sainte Barbe

DOSSIER DE PRESSE

SAMEDI 4 DÉCEMBRE 2021
- MAIRIE DE PUNAAUIA -

SOMMAIRE

DOSSIER DE PRESSE : SAINTE BARBE

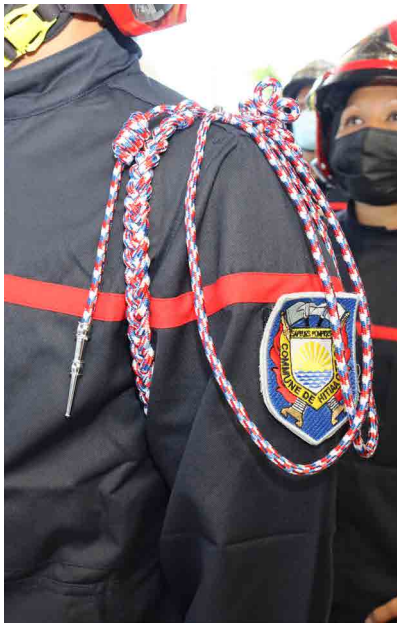

4

SAINTE BARBE

Présentation de la cérémonie de la Sainte Barbe

6

CÉRÉMONIE

Présentation du déroulé

7

PROGRAMME

8

MESSAGE DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

10

MESSAGE DU HAUT-COMMISSAIRE

12

REMISE DE DÉCORATIONS

17

RECRUTEMENT ET FORMATION

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr

facebook.com/hcrpf987

UNE CÉRÉMONIE DE LA SAINTE BARBE EN HOMMAGE AUX FEMMES ET HOMMES QUI SAUVENT DES VIES

Au-delà du respect d'une tradition chère aux sapeurs-pompiers, cette cérémonie offre, chaque année, une opportunité de rendre hommage à ceux qui, au quotidien portent secours et assistance à la population, parfois au péril de leur vie. L'actualité récente nous l'a tragiquement démontrée.

En 2020, 28 817 interventions ont été réalisées par les sapeurs-pompiers de Polynésie française soit près de 86 par jour, les trois quarts d'entre-elles relevant du secours d'urgence à personnes.

Les sapeurs-pompiers forment un corps de métier ancré dans le cœur des territoires. Les communes de Polynésie française emploient un total de 713 sapeurs-pompiers, soit 258 sapeurs-pompiers professionnels et 455 sapeurs- volontaires qui ont fait le choix d'un engagement citoyen de proximité au sein de leur communauté de vie.

Le haut-commissaire, M. Dominique SORAIN, met à l'honneur l'engagement des sapeurs-pompiers. Cette volonté de servir ses concitoyens qui anime chaque sapeur-pompier, qu'il soit professionnel ou volontaire, est très présente chez les jeunes qui sont aujourd'hui nombreux à participer aux écoles de jeunes sapeurs-pompiers et aux classes de cadets de la sécurité civile.

CÉRÉMONIE

M. Dominique SORAIN, Haut-commissaire de la République en Polynésie française, a présidé ce matin la cérémonie de la Sainte Barbe à Punaauia, en présence de M. René TEMEHARO, Ministre des grands travaux, des transports terrestres en charge des relations avec les Institutions, de Mme Dylma ARO, 1er questeur de l'assemblée de la Polynésie française, de M. Simplicio LISSANT, maire de la commune de Punaauia, du Colonel Mickaël LECOQ, directeur de la protection civile, et de M. Makalio FOLITUU, 2e vice-président du Conseil économique, social, environnemental et culturel de Polynésie française.

PROGRAMME

09h00 :	Arrivée des autorités Accueil par le commandant des troupes Honneurs au drapeau
09h05 :	Revue des troupes par le Haut-commissaire de la République, le directeur de la protection civile et le commandant des troupes
09h10 :	Lecture du message du ministre de l'Intérieur par le Haut-commissaire Lecture des noms des pompiers décédés en service
09h20 :	Dépôt de gerbes
09h25 :	Remise des décorations
09h55 :	Allocutions : - M. Simplicio LISSANT, Maire de la commune de Punaauia - M. René TEMEHARO, Ministre des grands travaux, des transports terrestres en charge des relations avec les Institutions, - M. Dominique SORAIN, Haut-commissaire de la République en Polynésie française
10h15 :	Fin de la cérémonie

MESSAGE DE

M. GÉRALD DARMANIN, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

à l'occasion de la Sainte Barbe 2021

Sapeurs-pompiers volontaires, professionnels et militaires,

Sapeurs-sauveteurs de la sécurité civile,

Membres des services de santé, personnels des moyens nationaux,

Pilotes, mécaniciens, techniciens, démineurs, personnels des établissements de soutien et bénévoles des associations agréées,

Personnels administratifs, techniques et spécialisés des services d'incendie et de secours et de l'ensemble des unités œuvrant dans la sécurité civile

Sainte Barbe, sainte patronne.

Je suis très heureux de m'associer à nouveau à cette fête qui honore votre sainte patronne, l'éternelle protectrice de tout ce qui brûle, éclate, fulgure et détonne. Elle est l'occasion pour moi de rendre hommage à toute l'étendue de vos compétences, tant elle illustre bien tous les risques auxquels vous êtes confrontés dans vos actions quotidiennes comme exceptionnelles. Depuis de nombreux mois, comme je le constate régulièrement chaque fois que je me rends sur le terrain à vos côtés, vous êtes sur tous les fronts, les incendies, les tempêtes, les inondations, les risques technologiques et naturels, les actions de déminage. Avec la crise COVID, vous avez su par ailleurs assurer des urgences préhospitalières, opérer le transfert des malades du COVID par voie routière ou aérienne, assurer une part importante de la campagne de vaccination.

Les missions auxquelles vous êtes confrontés sont une lutte pour laquelle vous vous entraînez chaque jour et qui requiert une technicité importante. C'est vous face au danger, c'est vous face à vos craintes, c'est vous face à vous-même et c'est vous porté par les valeurs que vous défendez.

Je rappelle souvent depuis que je suis ministre de l'Intérieur, l'attachement de la population aux sauveteurs que vous êtes. Rassurants, compréhensifs, sereins, professionnels, efficaces. Toutes ces qualités que la population voit en vous et que vous démontrez chaque jour. C'est ce qui a poussé la sécurité civile à être une des premières forces mobilisées pour la protection de la population face au COVID. Votre force est d'être présents mais c'est également pouvoir faire face sur le long terme, tenir dans la durée comme après des longs mois de mobilisation qui malheureusement ne sont pas finis.

Mais votre métier, votre activité est aussi un engagement, une disponibilité totale, une forme de sacerdoce sous lequel vous ne pliez pas et avec lequel vous vivez avec vivacité et joie de vivre. Côtoyer les drames des citoyens chaque jour, nous renvoie nous, la famille de la sécurité civile, à ceux que nous devons traverser.

Cette journée est l'occasion d'honorer ainsi la mémoire de tous vos camarades qui ont perdu la vie en intervention ou en service commandé. Nous n'oublions rien de leur mémoire, de leurs gestes, de leurs mots. Leur mémoire vous guide et vous accompagnent dans chaque mission, vous encourage. Nous pensons aujourd'hui également à vos camarades blessés, touchés parfois gravement dans leur chair ou dans leur esprit.

J'ai une pensée particulière pour vos familles qui vous voit partir, vous engager au service des autres. Elles connaissent la fierté de vous voir porter l'uniforme, de vous voir vous mettre au service de la collectivité mais également l'angoisse de l'imprévu que vous allez affronter. Les fêtes de fin d'année approchant, je sais que beaucoup d'entre vous, lors de ces festivités, seront de garde d'astreinte ou engagés loin de chez eux.

Ce traditionnel moment de rassemblement sera encore une fois cette année particulier, au regard du contexte sanitaire. Mais je sais combien il est important pour chacun d'entre vous et est pour moi l'occasion de vous exprimer mon soutien et ma reconnaissance.

Faire de la vie des autres un bien plus précieux que sa propre existence quand les circonstances le commandent est bien là, la marque des grands serviteurs de la Nation. Vous êtes les femmes et les hommes de la sécurité civile et c'est donc toute une Nation qui vous rend hommage aujourd'hui.

Votre engagement est hors normes. Servir pour protéger, servir pour secourir, servir pour aider et prendre en charge. Le service de la Nation justifie une juste reconnaissance de la République.

Belle fête de la Sainte Barbe à toutes et à tous,

Vive la sécurité civile !

Vive la République !

Vive la France !

MESSAGE DU HAUT-COMMISSAIRE REPUBLIQUE

Monsieur le président de la Polynésie française,

Monsieur le maire de Punauuia, cher tavana,

Madame la représentante de l'APF,

Monsieur le représentant du CESEC,

Mesdames et messieurs les élus,

Monsieur le directeur de la protection civile du haut commissariat,

Messieurs les officiers de gendarmerie et des FAPF,

Monsieur le président de la fédération,

Messieurs les chefs de centre,

Mesdames et messieurs les sapeurs pompiers des corps communaux, jeunes sapeurs pompiers et cadets de la sécurité civile,

Mesdames et messieurs,

Je viens de vous lire le **message que le ministre de l'Intérieur** a adressé cette année pour la Sainte Barbe à l'ensemble des corps de sapeurs-pompiers.

Permettez-moi désormais de vous exprimer ces quelques **mots plus personnels** mais aussi inspirés de notre **vécu commun** au cours de cette année 2021 si particulière qui s'achèvera bientôt avec les festivités de noël.

Nous étions tous aux premières loges pour constater que la Polynésie française n'a pas échappé à la **pandémie de Covid-19** depuis mars 2020.

Cette maladie a conduit chaque famille, chaque institution, chaque entreprise, chaque individu à repenser son quotidien et à s'inquiéter pour lui-même et pour ses proches.

Les sapeurs-pompiers polynésiens sont présents dans tous les archipels et dans les principales îles habitées.

Avec leur tavana, ce sont **les premiers acteurs de terrain**, les premiers maillons de la chaîne des secours.

Ces **713 pompiers de Polynésie,** c'est vous ! Professionnels (258) et volontaires (455), tous unis sous l'uniforme et dans la volonté d'agir pour les autres.

Comme vos collègues métropolitains, je sais que vous avez dû faire face brutalement et partout aux conséquences exceptionnelles, inédites et majeures de la propagation du virus qui a connu sa période la plus virulente durant les mois d'août et de septembre derniers.

Après la stupéfaction des débuts, il a fallu organiser la prise en charge des besoins de la communauté.

À cet égard, j'estime que le rôle des pompiers a été essentiel dans les **PCS** qui ont été animés par les maires et dont j'ai si souvent souligné l'excellent travail pour aider l'État et le Pays à surmonter l'épidémie.

Je sais aussi que le Covid-19 a frappé dans les casernes et obligé certains de vos camarades et collègues à se retirer provisoirement du service.

Mais les transports des malades, la participation aux actions des PCS, la formation à l'injection des doses puis l'engagement de plusieurs d'entre vous dans la campagne de vaccination de la population ont montré à quel point on pouvait compter sur les sapeurs-pompiers dans la lutte contre le Covid-19.

Au plus fort de la crise, nous avons demandé et obtenu avec le président Edouard FRITCH l'envoi d'une **colonne de renforts** de sécurité civile.

50 sapeurs-pompiers et FORMISC ont été projetés sur le territoire et plusieurs centres de Tahiti ont accueilli avec soulagement et gratitude leurs homologues métropolitains.

Il m'a été rapporté par plusieurs interlocuteurs la qualité de l'accueil que vous avez réservé à vos collègues et les **bénéfices tirés de cette expérience commune** en matière d'échanges de connaissances, de formations techniques et de consolidation des liens au sein de l'institution des sapeurs-pompiers.

Je souhaite que **ces échanges puissent se poursuivre** lorsque la crise sera enfin derrière nous.

Un mot sur la **vaccination**.

Les sapeurs-pompiers sont responsables et disciplinés, c'est le cœur de leur engagement. C'est pourquoi rares sont ceux qui n'ont pas encore satisfait à l'obligation vaccinale prévue par la loi de Pays.

Je porte en direction des retardataires un message clair : **il n'est plus temps d'attendre**.

Vous avez été à la meilleure place pour observer les ravages terribles que ce virus a provoqué au *fenua*.

Votre responsabilité, c'est de vous faire vacciner pour mériter la confiance que la population vous manifeste.

***

Les sapeurs-pompiers comptent parmi les forces qui participent à la cohésion de la société.

Ici, ils expriment par leurs actions toute la solidarité polynésienne.

Quand une personne se trouve en difficulté, quel que soit son statut social, ses croyances, son âge ou son origine elle sait qu'elle recevra toujours l'assistance que vous lui apporterez.

La société se doit d'être reconnaissante envers ceux qui sont les garants de cette solidarité et **c'est à l'État qu'il revient de savoir officialiser cette considération** pour tous ceux qui œuvrent au service de l'intérêt commun.

Convaincu par la mobilisation continue et soutenue des corps communaux de sapeurs-pompiers durant la crise du Covid-19, sur proposition de la direction de la protection civile du haut-commissariat et afin de récompenser cet engagement collectif de manière officielle, **j'ai décidé cette année d'accorder la médaille pour acte de courage et dévouement,** échelon bronze, pour chaque corps de sapeurs-pompiers de Polynésie française.

Cette reconnaissance exceptionnelle envers ceux qui s'engagent au quotidien pour porter assistance à leurs concitoyens, prend la forme d'une décoration collective attribuée par arrêté signé par mes soins et la possibilité pour chacun des personnels de porter une **fourragère** sur sa tenue d'uniforme.

Sapeurs-pompiers de Polynésie, vous pouvez être fiers et devrez être dignes de cette décoration. Elle montre votre attachement au service public et que votre action a été reconnue et appréciée par vos autorités.

Elle illustre symboliquement la reconnaissance de la population que vous témoigne ici l'État.

Et je le dis aussi aux **tavana : vous aussi, soyez fiers de vos pompiers !**
Vous pouvez compter sur eux, et ils ont besoin de votre confiance et de votre attention pour poursuivre leur mission avec détermination.

***

Le Covid-19 n'a pas éclipsé totalement les nombreuses autres missions qui ont marqué l'année 2021 (près de 30 000 interventions), notamment **les importants incendies urbains et feux de forêt** de ces dernières semaines qui ont mobilisé l'ensemble de la communauté de la sécurité civile.

Mais l'année 2021 a aussi malheureusement été marquée par le décès en service du **Sapeur Naili MATAITAUA** auquel nous avons rendus hommage lors de la Journée nationale des sapeurs-pompiers à Mahina.

Son nom est venu agrandir la liste toujours trop longue des sapeurs-pompiers et acteurs de la sécurité civile décédés en service dont nous avons honoré les noms durant la cérémonie officielle.

Son départ a marqué la communauté des sapeurs-pompiers qui a su se montrer solidaire et unie dans ce deuil.

***

Enfin, je ne manquerai pas de m'adresser aux **jeunes sapeurs-pompiers** qui sont présents parmi nous. Je me félicite de voir ces 12 jeunes brevetés et je vous félicite pour votre réussite.

Vous représentez l'avenir de la sécurité civile polynésienne. Vos parents peuvent être fiers de vous tout comme le sont vos formateurs dévoués qui vous enseignent les valeurs et les rudiments de la profession.

Je n'oublie pas d'adresser mes chaleureuses salutations également au 8 d'entre vous auxquels je viens de décerner la **médaille d'honneur des sapeurs-pompiers** ainsi que le – désormais – capitaine de Corvette Caroline ALBERT de la DPC, dont l'efficacité est connue de tous ceux qui ont pu travailler à ses côtés.

La durée de votre engagement est remarquable et je vous en remercie.

***

Ainsi, en ce jour de Sainte Barbe, et au terme d'une année éprouvante pour tous, je vous demande d'applaudir les sapeurs-pompiers de Polynésie française.

Je vous vous remercie de votre attention.

REMISE DES DÉCORATONS

À l'occasion de la Sainte Barbe, 12 jeunes sapeurs-pompiers de Moorea ont reçu leur **brevet national de jeunes sapeurs-pompiers** :

- Tuatini BUCHIN
- Neil DE AMEZAGA
- Kevan FOUCHER
- Vaitiare FRAYSSE
- Maruiti HAREHOE
- Manatea MARURAI
- Kehau OITO
- Manuatea PAQUIER
- Kamalani RASSELET
- Tom REMAZEILLES
- Rauhea RENVOYER
- Manahau TERIITETOOFA

La **médaille d'honneur de sapeurs-pompiers** a également été remise à :

- Caporal César FENUAITI - échelon or
- Adjudant Dimitri TERII - échelon argent avec rosette
- Sergent Germain TETUAITEROI - échelon argent avec rosette
- Sergent Jean-Marie ROCHETTE - échelon argent
- Caporal Johan DON - échelon argent
- Caporal Ah-Yon TUMG - échelon argent
- Caporal-chef Alvan TCHONG TAM - échelon bronze
- Sapeur Ronald MAU - échelon bronze

Le lieutenant de vaisseau Caroline ALBERT, officier à la direction de la protection civile du haut-commissariat, a **reçu ses galons de Capitaine de corvette.**

Le drapeau des sapeurs-pompiers du corps de Punaauia a été décoré symboliquement de **la médaille de bronze pour acte de courage et dévouement.** Cette remise honore l'ensemble des corps de Polynésie française pour leur engagement durant la crise sanitaire de COVID-19.

LA FOURRAGÈRE

UNE RECONNAISSANCE HISTORIQUE

Le Haut-commissaire de la République a décerné la médaille de bronze pour acte de courage et dévouement à l'ensemble des corps communaux de sapeurs-pompiers lors de la cérémonie de Sainte Barbe pour leur engagement exceptionnel dans le cadre de la crise du COVID.

Cette distinction permet le port de la "fourragère" sur la tenue d'uniforme.

Le nom de fourragère vient du nom des cordelettes à fourrage que portaient autour de l'épaule les dragons autrichiens au XVIII siècle. Employée par Napoléon Ier pour distinguer les hussards des artilleurs, elle ne fut introduite dans l'armée française, à titre honorifique qu'à partir de 1916. Elle était accordée aux soldats des régiments dont les drapeaux avaient été décorés pour faits de guerre. Elles étaient à la couleur de la médaille décernée.

La fourragère est une cordelette tressée comportant un trèfle à l'une des extrémités et un ferret à l'autre ainsi qu'une olive au-dessus du ferret avec les dates gravées, pour laquelle elle a été accordée. Elle se porte sur l'épaule gauche, plus rarement en bataille accrochée au premier bouton du plastron.

Introduite plus tardivement chez les sapeurs-pompiers à la suite de la deuxième guerre mondiale

Chez les sapeurs-pompiers, la fourragère tricolore a été réglementée en 1947 et son port est autorisé aux sapeurs-pompiers actifs des unités dont les drapeaux ont été décorés de la médaille pour acte de courage et dévouement. Beaucoup de corps communaux de sapeurs-pompiers ont obtenu cette médaille, à la suite du comportement héroïque de leurs hommes pendant la guerre de 39-45 qui a valu d'ailleurs à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers une Citation à l'Ordre de la Nation. Cette fourragère était terminée par un ferret argenté avec une olive comportant les dates 39-45.

Puis acte de reconnaissance pour les grands événements de sécurité civile

Par la suite, il y eut de nombreux corps départementaux dont les drapeaux furent décorés de la médaille de courage et dévouement, à la suite de missions longues et difficiles (tempêtes, inondations, etc.) mobilisant une grande partie de leurs effectifs. Les pompiers actifs de ces unités ont droit à porter la fourragère tricolore, uniquement.

Qui peut porter la fourragère ?

Le droit d'arborer une fourragère pour un sapeur-pompier est conditionné à l'obtention d'une médaille pour acte de courage et dévouement attribuée au corps de sapeurs-pompiers qu'il sert. Ainsi, un sapeur-pompier qui sert le corps au moment de l'attribution de la médaille est autorisé à porter personnellement et à vie la fourragère sur sa tenue.

Un sapeur-pompier qui entre au corps après l'attribution de la médaille pour acte de courage et dévouement est autorisé à arborer la fourragère sur sa tenue tant qu'il appartient au corps distingué.

Un sapeur-pompier qui a quitté le corps avant la mise à l'honneur du corps n'est pas autorisé à porter la fourragère.

Cérémonie hommage au Sapeur Naili MATAITAUA (stade Arue) - Janvier 2021

NOMS DES POMPIERS DÉCÉDÉS EN SERVICE

Sergent Guillaume BEAUVAIS - *Mort en service commandé*
Commandant Bruno KOHLHUBER - *Mort en opération*
Maitre Jean-Claude MICHAU - *Mort en service commandé*
Adjudant Laurent DELBREIL - *Mort en opération*
Sapeur Naili MATAITAUA - *Mort en service commandé*
Adjudant-chef Jean-Paul ACCOLAS - *Mort en service commandé*
Sergent Bryan RIMBAUT - *Mort au feu*
Lieutenant Pascal DOLAT - *Mort en service commandé*
Caporal Justin ALMEIDA - *Mort en service commandé*
Lieutenant Bruno CALLARD - *Mort en service commandé*
Mécanicien opérateur de bord Pierre-François BONNARD - *Mort en opération*

RECRUTEMENT ET FORMATION

LE RECRUTEMENT DES CANDIDATS À UN EMPLOI RELEVANT DES SPÉCIALITES « SÉCURITE CIVILE » SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

Pour les spécialités « sécurité civile » (sapeurs-pompiers), les candidats doivent justifier des conditions requises pour avoir la qualité de fonctionnaire et des conditions d'aptitude physique et médicale. Il n'y a plus de limite d'âge.

L'accès aux cadres d'emplois A et B (grade de capitaine et de major) se fait par concours (interne ou externe) organisés par le Centre de gestion et de formation des agents communaux.

L'accès aux cadres d'emplois C et D (grade de sapeur et de sergent) se fait par recrutement direct sans concours.

LE RECRUTEMENT DES CANDIDATS SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Les candidats doivent justifier des conditions d'aptitude physique et médicale. L'accès au grade d'officier se fait sous réserve des besoins du centre de secours et de disposer de titres ou diplômes.

L'accès au grade de sapeurs-pompiers se fait sur recrutement direct, les candidatures doivent être transmises au chef de centre de secours.

LA FORMATION OPÉRATIONNELLE DE BASE

D'une durée de 190 heures, elle comprend :

- une formation de secourisme :

le premier secours en équipe de niveau 1 (PSE1), 42 heures (6 jours), le premier secours en équipe de niveau 2 (PSE2), 42 heures (6 jours),

- une formation spécifique d'équipiers opérationnels incendie, 105 heures (15 jours)

L'agent est titularisé dans sa fonction de sapeur-pompier après avoir obtenu le module confirmation, 35 heures (5 jours).

Nota : un sapeur-pompier volontaire dispose de 2 ans pour se former.